



Est-ce que j'ai une tête de juré d'assises ?

Description

Il n'y a pas de date au-delà de laquelle l'avis d'un citoyen ne serait plus valable. Pour la justice, en tout cas. Qui peut solliciter tout citoyen inscrit sur les listes électorales pour devenir juré d'assises. C'est ce qui est arrivé à Françoise.

Par Françoise S.

Il y a une quinzaine de jours, j'ai reçu un courrier du bureau des élections de Rouen.

Ah ! encore de la propagande électorale ! Telle a été ma première réaction. J'avais déjà reçu tant de tracts, affichettes et professions de foi.

De fait, non ! En regardant mieux, j'ai vu que le courrier mentionnait en objet : jurés d'assises suppléants. Stupéfaction !

Que me veulent-ils ? Mouvement de panique !

J'ai découpé cette lettre officielle d'où¹ ressortaient en lettres grasses : liste préparatoire des 750 jurés d'assises suppléants 2022. 10 jurés, impérativement.

Il était évident que cette lettre n'impliquait pas que je serais appelée à exercer les fonctions de juré mais que je pourrais possiblement être choisie. Pour cela, il fallait encore que je remplisse un questionnaire tris précis avec des réponses à « oui » ou « non » à cocher. J'ai compris qu'on pouvait être dispensé pour motif grave (physique, matériel, moral) avec des justifications.

Cela m'a en partie rassurée. Mais je n'en demeurerai pas moins perturbée. Une foule de réflexions m'agitaient.

Quelle idée saugrenue de m'envoyer une pareille proposition à mon âge. C'est la loi et j'ai été tirée au sort.

Nâ??est-il pas rassurant de constater que la justice ne pratique pas de sÃ©grÃ©gation envers les anciens ? Et quâ??elle les juge dignes dâ??assumer la fonction de jurÃ© ? Et voilÃ que je mÃ© imagine dans la salle dâ??audience au milieu des jurÃ©s, puis, en train de dÃ©cider du sort dâ??un prÃ©venu qui aurait commis un crime grave. Ã¢motion ! Et si je dÃ©faillais en plein tribunal ? Si les anciens sont supposÃ©s Ã¢tre devenus sages avec les annÃ©es et dâ??antiques philosophes, il ne faut pas oublier quâ??ils sont parfois plus fragiles physiquement et surtout Ã©motionnellement.

Heureusement, un paragraphe dans la lettre prÃ©cisait encore que les plus de 70 ans ont la possibilitÃ© dâ??Ã¢tre dispensÃ© de la fonction de jurÃ©e. Apaisement. Jâ??ai recommencÃ© Ã respirer !

Jâ??ai donc envoyÃ© ma demande de dispense Ã Monsieur le Premier PrÃ©sident de la Cour dâ??Appel, en mentionnant mon Ã¢ge. Mais je lâ??ai remerciÃ© de sa confiance et de ne pas faire de sÃ©grÃ©gation par rapport Ã lâ??Ã¢ge, ce qui est devenu rare dans notre sociÃ©tÃ©

Categorie

1. Humeurs

date crÃ©Ã©e

10/07/2021